

CASM

Le Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste est un examen qui permet à toute personne, à partir de 12 ans et ne possédant pas le permis de conduire, de **pratiquer en terrain ou circuit fermé**, le sport motocycliste (moto ou quad) en compétition officielle, épreuve de masse ou de loisir. Le CASM est **valable à vie**.

Depuis le 1er Septembre 2005, le CASM est **obligatoire pour les nouveaux licenciés** qui souhaitent obtenir une licence compétition annuelle.

L'examen se déroule, **en 2 parties**, sur une journée :

> Théorie « questionnaire à choix multiples » (40 questions en 40 minutes) sur :

- la connaissance des drapeaux,
- les règles de sécurité en compétition,
- la réglementation sportive,
- Le rôle et le respect des officiels,
- La sécurité routière,
- L'environnement.

> Pratique sous forme d'exercices axés sur la maîtrise de la moto ou du quad. Les personnes titulaires du guidon d'or FFM ou d'un permis moto sont dispensés de la partie pratique.

Le pack comprend :

- > Un guide du stagiaire pour qu'ils puissent connaître le contenu.
- > Un passeport de validation.

Un Certificat reconnu par les pouvoirs Publics

En effet, le CASM est un certificat officiel dont l'organisation et la délivrance sont confiées par délégation à la FFM. Plus de 10 000 diplômes sont délivrés par an.